

Aider les autres,
C'EST MON MÉTIER

*Nous contacter,
nous rencontrer,
obtenir des renseignements :*

Centre Communal d'Action Sociale
CCAS
1, place Général Bertrand
06590 Théoule-sur-Mer

Tél. : 04 92 97 47 74
ccas@ville-theoulesurmer.fr

Horaires d'accueil du public :
lundi au mercredi
8h30 à 12h et 13h30 à 16h30
jeudi et vendredi 8h30 à 12h (fermé au
public après-midi)

Site de la ville :
theoule-sur-mer.fr
rubrique - services - CCAS



*Soucieux de favoriser
le maintien à domicile
des personnes âgées
ou handicapées,
le CCAS gère un
Service d'Aide
et d'Accompagnement
à Domicile
ainsi qu'un service
de Portage des repas*

DÉCOUVREZ LES SERVICES À LA PERSONNE
DE VOTRE CCAS

LIVRAISON DU PORTAGE DE REPAS

Pour en bénéficier, il faut :

- Être domicilié sur la commune de Théoule-sur-Mer,
- Avoir + de 60 ans,
- Être dans l'incapacité de confectionner ses repas quotidiens, (temporaire ou définitive),
- Avoir une reconnaissance de handicap ou d'invalidité et/ou accidenté (sur présentation d'un certificat médical).

Un contrat de prestation est établi entre le bénéficiaire et le CCAS.
Le prix unitaire du repas est fixé par décision du Conseil d'Administration.

Les repas sont fabriqués le jour même de la livraison et confectionnés sur place par les agents municipaux de la cantine.

Les menus sont uniques, il n'est pas possible de proposer un régime particulier.

Une commission des menus a lieu régulièrement en présence d'une diététicienne.



Le service de livraison du portage de repas intervient du lundi au vendredi entre 10h et 12h30 pour le repas de midi.

Les livreurs suivent un itinéraire précis et optimisé pour leur permettre de livrer tous les usagers dans les délais annoncés.

En cas de retard, le bénéficiaire est prévenu par le CCAS ou le livreur.
Pas de repas livrés le soir, le week-end et les jours fériés.

Le livreur de repas qui se rend au domicile du bénéficiaire a aussi un rôle de veille sociale. Il est le relai pour le CCAS et s'il constate un incident ou une perte d'autonomie, il fait le lien avec les services du CCAS.

Le bénéficiaire de ce service peut obtenir une réduction d'impôt, le CCAS est habilité à fournir des attestations fiscales.

LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

Vous avez besoin d'aide pour vous accompagner dans les tâches de la vie quotidienne ou ponctuellement pour faire vos courses ou vous emmener en promenade, renseignez-vous auprès du CCAS en téléphonant ou en venant nous rencontrer.

Le SAAD est réservé en priorité aux :

- Personnes de 60 ans et plus, domiciliés sur la commune,
- Personnes fragiles ou isolées,
- Handicapés (ou perte d'autonomie temporaire dont l'état de santé ne justifie pas une hospitalisation).

Un contrat de prestation est établi entre le CCAS et le bénéficiaire des services à domicile. Des visites annuelles sont réalisées pour évaluer les prestations délivrées.

Le SAAD est en mode Télégestion. Les aides à domicile sont équipées d'un téléphone professionnel qui leur permet de badger à leur arrivée et à leur départ du domicile de l'utilisateur. Ce système permet le suivi des interventions en temps réel et un gain de temps jusqu'à la facturation.

Le coût de ces services peuvent être pris en charge partiellement ou totalement selon votre degré d'autonomie, en fonction de vos ressources et après instruction des demandes auprès des organismes financeurs concernés.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile intervient du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Vacations d'une heure minimum.

Pas de prestations

les week-ends et jours fériés.

Le service n'assure

pas les gardes de nuit.

Les aides à domicile sont des professionnelles de l'accompagnement des personnes à leur domicile et permettent ainsi le maintien dans le milieu de vie habituel, contribuent à préserver l'autonomie et évitent la rupture des liens sociaux. Elles veillent au bien-être physique et moral des personnes qu'elles accompagnent.

Le SAAD ne peut pas se substituer à l'infirmière.

Prestations types :
Entretien
Préparation des repas
Aide aux courses,
à la toilette
à l'habillage
à la promenade
Accompagnement
Aide administrative